UFR STAPS
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Intégrer l'Ecole de Kiné de Vichy avec une L1 STAPS à Clermont 2019

Si je ne suis pas lycéen(ne) inscrit(e) en Terminale, je peux entrer en L1 STAPS mais je ne peux pas m'inscrire à la passerelle STAPS-Kiné

Je suis lycéen(ne) inscrit(e) en Terminale. Je veux m'inscrire en STAPS à Clermont puis intégrer l'IFMK

Je suis lycéen(ne) de l'académie

OUI

NON

Sur ParcoursSup, je choisis un vœu L1 Passerelle STAPS-Kiné Clermont
Si je veux faire une L1 STAPS même si je ne suis pas pris(e) dans la passerelle STAPS kiné je coche AUSSI les vœux L1 STAPS Clermont et L1 STAPS Vichy
Attention : la situation géographique est un critère d'acceptation dans la passerelle STAPS-Kiné. Les lycéen(ne)s de l'académie, puis ceux de la région et des départements limitrophes sont prioritaires

J'attends la réponse pour mon inscription dans la passerelle

Je suis accepté(e) dans la passerelle STAPS-Kiné (45 Places)

NON

Je fais une 1ère année de licence STAPS ou une autre formation

OUI

Je fais une 1ère année de licence STAPS + les cours spécifiques d'anatomie de la passerelle STAPS-Kiné

J'ai ma L1 STAPS avec une moyenne 12/20 en 1ère session et je suis classé(e) parmi les 10 premiers à la passerelle STAPS-Kiné

OUI

Je suis admis(e) pour intégrer l'IFMK de Vichy à la rentrée 2020

NON

- Si j'ai validé ma L1, je poursuis mes études en L2 STAPS

- Si je ne valide pas ma L1, je redouble en L1 STAPS (mais pas dans la passerelle STAPS-Kiné) ou je me réoriente

UFR STAPS - Campus des Cézeaux, Aubière
http://staps.uca.fr/